

- APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure de sélection préalable au sens de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)

3. Objet :

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public

4. Caractéristiques principales :

L'appel à manifestation d'intérêt vise à permettre à la Saint-Louis Agglomération de retenir un opérateur privé qui sera chargé de financer, exploiter, déployer, superviser, sous sa propre responsabilité, un réseau de bornes de recharge ouvertes au public sur la voirie et le foncier public relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération ou de ses Communes membres.

Lieu(x) d'exécution :

- Code NUTS : FRF12
- Lieu d'exécution : Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération

5. Classifications CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
65320000	Exploitation d'installations électriques
32424000	Infrastructures de réseau

6. Durée :

La convention-cadre à conclure avec le lauréat de l'AMI aura une durée de 15 ans, cette durée étant fixée de manière à assurer l'amortissement des investissements assumés par l'opérateur privé.



Les conventions d'occupation du domaine public délivrées sur le fondement de la convention-cadre ne pourront pas conduire à autoriser le lauréat de l'AMI à occuper le domaine public au-delà du terme de la convention-cadre, quelle que soit la date effective de mise en service des IRVE.

La reprise d'exploitation des 40 bornes existantes devra intervenir impérativement au 1er janvier 2026, date d'échéance du marché public en cours d'exécution portant sur l'exploitation et la supervision du réseau existant conclu par Saint-Louis agglomération.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 8 mois.
- Un candidat peut se présenter seul ou sous la forme d'un groupement représenté par un mandataire qui coordonne l'ensemble de ses partenaires. Dans le cas d'un groupement, les compétences, le rôle, le statut de chaque membre du groupement, les relations juridiques établies ou à établir entre les différents membres du groupement, devront être clairement identifiés. La composition du groupement est laissée à l'appréciation du candidat.

8. Présentation des propositions :

Le dossier déposé devra être complet, rédigé uniquement en langue française et comprenant obligatoirement les pièces listées à l'article 9.3 du Règlement de l'AMI.

9. Critères d'attribution :

L'opérateur retenue sera celui ayant reçu la meilleure note globale en application des critères pondérés suivants :

Rang	Critère de jugement des propositions	Pondération
1	Pertinence de l'offre de déploiement	70 %
2	Pertinence du modèle économique	30 %

10. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le dossier de procédure de sélection préalable comprend le présent règlement et ses annexes listée. Il est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du dossier est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au dossier (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du dossier, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).



11. Modalités de remise des offres :

Les propositions devront impérativement être transmis par voie électronique sur le profil d'acheteur de Saint-Louis Agglomération, accessible via l'adresse suivante : www.marches-publics.info.

Toute proposition parvenue après les date et heure limites imparties sera rejetée.

Les dossiers remis au format papier seront écartés comme étant non-conformes.

12. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des propositions par l'intermédiaire du profil d'acheteur de Saint-Louis Agglomération, accessible via l'adresse suivante : www.marches-publics.info.

A la demande des candidats, une visite du réseau existant pourra être organisée, selon des créneaux qui seront à définir. Les candidats pourront en faire la demande par voie électronique sur le profil d'acheteur de Saint-Louis Agglomération, accessible via l'adresse suivante : www.marches-publics.info.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour le dépôt des propositions.

13. Autres informations :

Le détail de chaque sous-critère est indiqué à l'article 10.2 du règlement de l'AMI.

La Communauté d'agglomération de Saint-Louis se réserve la possibilité de déclarer sans suite le présent AMI à tout moment de la procédure, sans que cela ouvre droit à indemnité aux candidats.

14. Date limite de réception des offres :

Mardi 17 juin 2025 à 12h00

15. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 29 avril 2025

